



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CANTON D'ERSTEIN

TARIFS

Année scolaire 2024-2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

ACCUEILS PERISCOLAIRES
RESTAURATIONS SCOLAIRES
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Informations tarifaires

- ◆ Tarif établi selon le **Quotient Familial (QF)**, à partir de la plateforme CDAP ou sur présentation de l'attestation CAF mentionnant votre QF, ou à défaut avec votre avis d'imposition N-1. Les tarifs correspondant aux QF de la tranche 1 seront appliqués aux enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

En cas de non-production des justificatifs ou de non-respect des délais, le tarif maximal sera appliqué.

- ◆ **La tranche 2 (entre 411 et 1579)** tient compte du QF individuel de chaque famille, suivant le principe un **QF égal un tarif** selon la formule suivante :

$$(((QF \text{ Famille} - 410) \times ((\text{Tarif tranche 3} - \text{Tarif tranche 1}) / (1580 - 410)))) + \text{Tarif tranche 1}$$

- ◆ Les avis des sommes à payer sont envoyés par courrier aux familles le mois N+1 : (Octobre pour septembre, novembre pour octobre ...)

Modalités d'application d'une majoration de 30 %

- ◆ Pour les enfants présents en **restauration scolaire**, 1 à 2 fois par semaine, une majoration de 30% sera appliquée sur la tarification des frais de garde.
- ◆ Pour les enfants présents en **accueil périscolaire du soir**, 1 à 2 fois par semaine, une majoration de 30% sera appliquée sur la tarification des frais de garde.

Modalités d'application du forfait mois

Le forfait **se déclenche** à compter de **15 présences en accueil périscolaire du soir**.

I ■ RESTAURATION SCOLAIRE & ACCUEILS PERISCOLAIRES DU SOIR

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI RESTAURATION SCOLAIRE (REPAS + PAUSE MERIDIENNE)

	QF ≤ 410	411 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Repas	4,01 €	4,01 €	4,01 €	4,01 €
Frais de garde	2,14 €	2,14 € < Tarif < 4,10 €	4,10 €	4,72 €
Frais de fonctionnement	1,55 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €
Total par jour	7,70 €	7,70 € < Tarif < 9,66 €	9,66 €	10,28 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR JUSQU'À 18h30

	QF ≤ 410	411 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	2,57 €	2,57 € < Tarif < 4,35 €	4,35 €	5,01 €

FORFAIT AU MOIS Se déclenche à compter de 15 « soirs »

	QF ≤ 410	411 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Forfait mensuel	38,56 €	38,56 € < Tarif < 65,39 €	65,39 €	74,87 €

II ■ ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MERCREDI

MIDI

	QF ≤ 410	411 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Repas	4,01 €	4,01 €	4,01 €	4,01 €
Frais de garde	2,99 €	2,99 € < Tarif < 5,72 €	5,72 €	6,59 €

DEMI-JOURNEE SANS REPAS (Matin ou après-midi)

	QF ≤ 410	411 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	6,51 €	6,51 € < Tarif < 11,40 €	11,40 €	13,11 €

JOURNEE SANS REPAS

	QF ≤ 410	411 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	9,99 €	9,99 € < Tarif < 17,55 €	17,55 €	20,18 €

III ■ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT VACANCES SCOLAIRES

SEMAINE

	QF ≤ 410	411 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	41,30 €	41,30 € < Tarif < 72,41 €	72,41 €	83,27 €
Repas	4,01 €	4,01 €	4,01 €	4,01 €

Pour rappel, le tarif à la semaine bénéficie d'une remise de 15% sur les frais de garde. Les tarifs indiqués tiennent compte de cette réduction.

Tarif dérogatoire à la règle de facturation à la semaine (cf. modalités d'application individuel mentionné dans le règlement intérieur)

	QF ≤ 410	411 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	9,71 €	9,71 € < Tarif < 17,04 €	17,04 €	19,59 €
Repas	4,01 €	4,01 €	4,01 €	4,01 €

En cas de semaine non complète liée aux événements suivants (jour férié, grève engendrant une fermeture exceptionnelle de la structure, absence pour enfant malade), le tarif journalier dérogatoire s'appliquera en fonction du nombre de jours de présence.

IV ■ AUTRES TARIFS

SORTIES ALSH & ACCUEILS PERISCOLAIRES

Grande sortie	Sortie Piscine - 6 ans	Sortie Piscine + 6 ans	Sortie culturelle & initiation sportive	Sortie Luge ou Patinoire
8,00€	1,80€	3,50€	4,00€	6,00€
Sortie Plan d'eau (Hors Erstein)	Nuitée	Veillée	Mini-camp – tarif journée (journée + repas midi et soir+ nuitée)	
1,80€	4,00€	4,00€	26,00€	

TRANSPORT EN BUS POUR LES SORTIES

Bus Sorties
4,00€

RETARD DES PARENTS À L'HEURE DE FERMETURE

Durant l'année scolaire en cours	1 ^{er} retard	Pas de majoration	1 ^{ère} lettre de relance
	2 ^{ème} retard	Pas de majoration	2 ^{ème} lettre de relance
	À partir du 3 ^{ème} retard	6 euros par 1/4 heure	Tout ¼ heure entamée sera facturé.

TARIFS REPAS PERSONNELS EXTERIEURS & ENCADRANTS

Personnels extérieurs	5,10 €
Encadrants	4,01 €